www.butagaz.fr

Service Clients: 09 70 81 81 22 (appel non surtaxé)



# BAREME ENTRETIEN CITERNE ET FRAIS DIVERS DESTINE AUX CLIENTS PARTICULIERS SERVICES+(ECOCONFORTIQUE)

(pour une citerne de capacité inférieure ou égale à 2 tonnes)

Applicable au 1er juillet 2022

(Remplace le barème SERVICES+ du 1er septembre 2021)

### 1. Prestations techniques pour citerne apparente

Prestations	
Retrait / Déplacement (*)	457,70
Neutralisation (**)	933,26
Découpage	1 028,73

### 2. Prestations techniques pour citerne enfouie

Prestations	
Evacuation des terres (en option)	434,32
Intervention d'un « brise roche » (en option)	560,54
Supplément de remblaiement (terre ou sable) (en option)	560,54
Dalles de lestage (la paire) (en option)	372,62
Retrait	947,68
Remblaiement de la fouille après retrait d'une citerne enfouie (matériaux et prestations de services)	725,88
Déplacement (*) - Fouille réalisée par le Client	1 308,10
Déplacement (*) - Fouille et remblaiement réalisés par Butagaz	1 743,33
Neutralisation (**)	933,26

## 3. Jauge connectée

Prestations	
Retrait de la jauge connectée	123,19
Remplacement de la jauge connectée détériorée ou perdue	246,39

En Euro TTC, TVA à 20 %.

Pour une citerne de capacité unitaire supérieure à 2 tonnes, merci de nous consulter

<sup>(\*)</sup> Retrait / Déplacement à la demande ou du fait du Client (à la même adresse)

<sup>(\*\*)</sup> Neutralisation : acte technique visant à rendre la citerne impropre à toute réception de gaz liquide

www.butagaz.fr

Service Clients : 09 70 81 81 22 (appel non surtaxé)



# 4. Autres prestations techniques et services divers

Prestations	
Transfert du gaz en citerne en clientèle en cas de modification ou d'adaptation de la citerne	173,50
Bilan installation	79,03

# 5. Autres frais (non soumis à la TVA)

Prestations	
Indemnité de déplacement pour échec de livraison suite à un refus Client ou défaut d'accès en l'absence du Client	61,60
Indemnité pour non-annulation du mouvement de la citerne	396,31
Indemnité pour résiliation du contrat avant la mise en place de la citerne	524,25
Résiliation anticipée dégressive, calculée au prorata du temps restant à courir avant l'échéance du contrat	872,07
Frais de retard de paiement = 3 fois le taux de l'intérêt légal appliqué au montant dû	